

pml audit & conseil
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 57 rue Président Edouard Herriot 69002 LYON
840 107 148 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 12 NOVEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le 12 novembre,
À 9 heures,

Monsieur Bertrand MIE, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société pml audit & conseil,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la société,
- Modification de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 57 rue Président Edouard Herriot 69002 LYON au 87 Boulevard des Belges 69006 LYON, et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

Compte tenu de la décision qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé 87 Boulevard des Belges 69006 LYON.

Il pourra être transféré sur le territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par une décision de l'associé unique. »

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Bertrand MIE

